

Marion Zacharie, Référente handicap, CREPS Site de Voiron

Structure de formation :

❖ Pour concilier Sport et Handicap, quels types d'adaptations avez-vous déjà mis en place ?

Au-delà de rendre la pratique sportive accessible aux personnes en situation de handicap (PSH), notamment en sensibilisant nos stagiaires en formation, il semble nécessaire d'aller plus loin dans la démarche d'inclusion, en facilitant également l'accès à l'encadrement des pratiques sportives. Les organismes de formation publics et privés dans le secteur de l'encadrement sportif ont connu ces dernières années des évolutions substantielles dans leur organisation. Depuis plusieurs années, le ministère des Sports, les équipes de direction et les conseils d'administration des CREPS, Écoles et Institut ont mobilisé une ingénierie innovante pour répondre aux enjeux d'une meilleure inclusion des stagiaires en situation de handicap préparant les diplômes du ministère des sports. La démarche qualité QUALIOPi a accéléré cette prise en compte avec notamment des indicateurs permettant de mobiliser des expertises, des outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap. L'accessibilité universelle concerne tous les organismes de formation publics ou privés. Le métier d'éducateur sportif fait partie des professions dites réglementées. Or, former des éducateurs sportifs en situation de handicap sur des diplômes d'Etat impose l'application de règles de droit hybrides, issues du code du travail, du code de l'action sociale et des familles et du code du sport. Les Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) jouent un rôle central dans la validation des aménagements à mettre en œuvre pour favoriser l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Celle-ci n'est pas sans poser des questions spécifiques au métier d'éducateur sportif. Le professionnel devra posséder une certification garantissant sa compétence en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans une activité considérée. L'avis d'une équipe pluridisciplinaire (médecin, formateur etc.) est une clé d'entrée essentielle de sécurisation du parcours de professionnalisation.

❖ Avez-vous pris contact avec des acteurs externes pour vous aider à mettre en place un accompagnement au sein de la structure (éducateur, Cap emploi, parents...) ? Si oui, comment cela s'est-il passé ? Si non, pour quelles raisons ?

L'accompagnement des stagiaires en situation au CREPS ne peut se faire qu'en équipe pluridisciplinaire.

En effet, comme évoqué ci-dessus, les situations de handicap sont très diverses et les aménagements à proposer le sont également.

Les acteurs sollicités dépendent souvent du statut du stagiaire. Par exemple s'il est apprenti, nous travaillons régulièrement avec la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère qui est en convention avec le CFA. Ces derniers nous accompagnent dans la recherche de prestataires pouvant faciliter la formation de l'apprenant : intervenant en théâtre, soutien scolaire à domicile, etc.

Nous travaillons également avec :

- ❖ des équipes médicales : demandes d'aménagements avant l'entrée en formation (des tests d'entrée notamment), puis suivi du stagiaire pendant son parcours ;
- ❖ des prescripteurs : le CAP Emploi, les missions locales (notamment celle de l'Ardèche) ;
- ❖ des financeurs : Agefiph et FIPHP ;
- ❖ des prestataires : taxis (s'il s'agit d'une aide au transport), soutien scolaire individuel (anglais, français, etc.) ;
- ❖ les familles : RDV réguliers pour faire le point et échanger ;
- ❖ les structures d'alternance (souvent des clubs) pour garder de la cohérence entre les compétences acquises en centre de formation et celles développées en club ou en



Témoignage Référente Handicap

Sport et Handicap en formation



- ❖ **Avez-vous mis en place des sensibilisations sur la prise en compte du handicap dans le cadre de la pratique sportive ? Si oui, comment cela s'est-il passé ?**

Oui, la question de l'inclusion fait partie intégrante de la formation.

Cette dernière se fait à 3 niveaux :

- ❖ La place du stagiaire en situation de handicap dans la formation et sa promotion : il s'agit en effet que le dynamique du groupe prenne en compte les spécificités de chacun. Cela se met en place au travers d'activités de cohésion : « mieux se connaître, pour mieux collaborer ».
- ❖ La sensibilisation des stagiaires à l'encadrement de sportifs en situation de handicap : les stagiaires bénéficient de temps théoriques et pratiques. Ils mettent notamment en œuvre des séances, dans leur spécialité sportive, dédiés à des jeunes ou des adultes en situation de handicap moteur, ou mental ou sensoriel. Les retours des stagiaires sont souvent très positifs et il s'agit pour eux d'aller à la rencontre d'un public qu'ils nous pas toujours l'occasion de croiser dans leur pratique sportive. Ces échanges sont riches en partage et en émotions.
- ❖ La sensibilisation de la structure d'alternance à l'accueil d'un stagiaire en situation de handicap.